

heureuse réconciliation. Récemment encore, lorsque, dans une lettre adressée à tout l'univers, il Nous a plu de traiter de l'unité de l'Eglise, Nous avons accordé une attention toute spéciale à l'Angleterre, espérant que Notre parole pourrait fortifier les catholiques tout en apportant une lumière salutaire aux dissidents.

Nous Nous plaignons à reconnaître une chose qui fait honneur à la courtoisie de cette nation et qui prouve la sollicitude de beaucoup d'Anglais pour leur salut éternel : à savoir la bienveillance avec laquelle ont été accueillies chez eux Nos instances et Notre indépendance de langage, qui ne s'inspiraient à la vérité d'aucun calcul humain.

C'est aujourd'hui dans le même esprit et avec les mêmes dispositions que Nous avons résolu d'appliquer Notre attention à une question non moins importante, connexe à la première, et qui Nous tient également à cœur. L'opinion commune, confirmée plus d'une fois par les actes de l'Eglise et sa constante discipline, tenait que chez les Anglais, sous le roi Edouard VI, peu après l'époque où ce peuple s'est séparé du centre de l'unité chrétienne, un rite tout à fait nouveau fut introduit par l'autorité publique dans la collation des ordres sacrés, et que, par suite, le sacrement de l'Ordre, tel qu'il avait été institué par le Christ, n'exista plus, de même que la succession hiérarchique. Toutefois, dans des temps plus rapprochés, et surtout dans ces dernières années, une controverse s'est élevée sur la question de savoir si les ordinations sacrées, effectuées d'après le rite du roi Edouard, possèdent la nature et les effets du sacrement. Cette opinion était défendue, soit sous forme affirmative, soit sous forme dubitative, non seulement par quelques écrivains anglicans, mais aussi par un petit nombre de catholiques qui, pour la plupart, n'étaient pas Anglais.